



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Budget

Paris, le **15 JUIL. 2021**

Télédoc 242
Affaire suivie par : Sylvie Coutures
Bureau 1BLF
Tél. : 01.53.18.71.02
Mèl. : sylvie.coutures@finances.gouv.fr

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

À

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT**

**A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE
MINISTERIELLE, LES DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIERES
ET LES RESPONSABLES DE PROGRAMME**

NOR : CCPB2113515C
N° interne **DF-1BLF-21-3420**

Objet : Projet de loi de finances pour 2022 – Elaboration des documents de politiques transversales

P.J. : 5 annexes

L'article 128 de la loi de finances rectificative pour 2005 prévoit que le Gouvernement présente parmi les annexes générales du projet de loi de finances (PLF) des documents de politique transversale (DPT) relatifs à des politiques publiques interministérielles dont la finalité concerne des programmes n'appartenant pas à une même mission. Ces documents de politique transversale sont au nombre de 19.

Depuis la campagne des annexes générales annexées au PLF 2020 et afin de répondre aux attentes liées à la transmission de ces documents budgétaires dans des délais compatibles avec leur examen, le calendrier d'envoi au Parlement a été modifié et une date unique de transmission définie.

Pour le PLF 2022, les documents de politique transversale devront être déposés et distribués au plus tard **le mardi 12 octobre**.

En conséquence, je vous invite à mettre en œuvre une procédure permettant le respect des délais de livraison de ces documents et ainsi contribuer à leur utilisation accrue par la représentation nationale.

Les travaux relatifs aux DPT doivent être menés en même temps que les projets annuels de performance (PAP) auxquels ils sont liés. Par conséquent, le rôle des chefs de file est primordial afin d'assurer, d'une part, la coordination des travaux dès le début de la préparation des documents et, d'autre part, la nécessaire harmonisation des contributions et de parvenir ainsi à un respect total des délais dans un objectif de qualité pour l'ensemble des DPT. A ce titre, je souhaite qu'une vigilance particulière soit exercée par le chef de file sur la pertinence des rattachements de crédits à chacun des DPT, sur la fiabilité et sur la traçabilité des données déclarées par les contributeurs. *In fine*, il s'agit d'assurer la qualité et la plus-value des DPT, afin qu'ils répondent pleinement aux attentes qui ont prévalu à leur création.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les programmes contributeurs auraient fait l'objet de mouvements de crédits significatifs en gestion 2021 en réponse à la crise, en particulier à l'occasion de la loi de finances rectificative, un développement spécifique devra être prévu. Pour 2022, il conviendra le cas échéant d'intégrer les informations relatives à la relance qui se rattacheront à un DPT donné, qu'elles soient inscrites sur la mission « Plan de relance » ou sur les programmes hors mission « Plan de relance ».

Enfin, le volet « performance » des DPT constitue une déclinaison de celui des PAP : il nécessite un examen attentif de votre part afin d'éviter de doubler les objectifs et les indicateurs des PAP. Dans la continuité des orientations de la circulaire 2PERF-21-3112 relative à la préparation des volets « performance » des projets annuels de performance du PLF 2022 et des documents de politique transversale, la simplification et l'allègement des parties « présentation stratégique » et « objectifs et indicateurs de performance » seront étudiés, pour favoriser la lisibilité et répondre au mieux aux attentes des destinataires des documents budgétaires, notamment des parlementaires.

Comme lors de la campagne précédente, les documents de politique transversale seront saisis dans l'application Tango. **Toutefois, les modalités de saisie des contributions des programmes à la politique transversale ont été modifiées ; il convient de se reporter à l'annexe 1 de la présente circulaire.**

Afin de permettre à l'ensemble des acteurs de réaliser la procédure de relecture et de mise en forme, je vous prie de bien vouloir transmettre les documents de politique transversale à vos interlocuteurs de la direction du budget avant **le vendredi 17 septembre 2021 au plus tard**.

Je compte sur votre implication et votre diligence afin d'assurer le respect des délais ainsi fixés.

**Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget**


Amélie VERDIER